



Municipalité d'Yvonand
Tél. 024/557 73 00
E-mail : greffe@yvonand.ch

Au conseil communal

1462 Y v o n a n d

Préavis municipal No 2021/05 – Crédit d'urgence

Concerne : Mise aux normes de l'évacuation des eaux claires du collège en Brit par la création d'une fosse de relevage, dépotoir, chambre de ventilation et raccordement au réseau existant

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

1. Introduction

Le collège de Brit dont les bâtiments ont été érigés au fil des époques depuis 1957, date de la réalisation du premier collège sur ce site, connaît actuellement une nouvelle mutation avec la construction de la Sabliane, salle de gym triple, dont la mise en service est prévue à la fin de l'année 2021. Entre l'année 1957 et ce jour, plusieurs constructions ont été réalisées, comme le pavillon des enfantines, le forum, la salle de gym Brit II, la partie « 2008 » ou encore le « bourgeon » accolé à l'édifice historique de 1957. Les pavillons dits « provisoires » datant de 1989 ont été démolis en 2019. Le chantier actuel doit être l'occasion de mettre aux normes les évacuations des eaux claires d'une partie des bâtiments du complexe scolaire.

En effet, lors de l'étude du projet, il est apparu qu'une partie des eaux de toitures est actuellement dirigée vers les eaux usées et donc la station d'épuration, ce qui est contraire à notre règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux. Le chantier en cours est l'occasion de réaliser les ouvrages nécessaires : les entreprises sont sur place, le parking va être remodelé et surtout la commune se doit d'être exemplaire dans la gestion des eaux claires (eaux pluviales).

Ce préavis n'est pas lié aux travaux de la salle de gym sauf dans sa temporalité : il ne serait en effet pas cohérent de faire le parking à neuf pour le réouvrir afin de réaliser cette mise en conformité.

2. Solutions étudiées

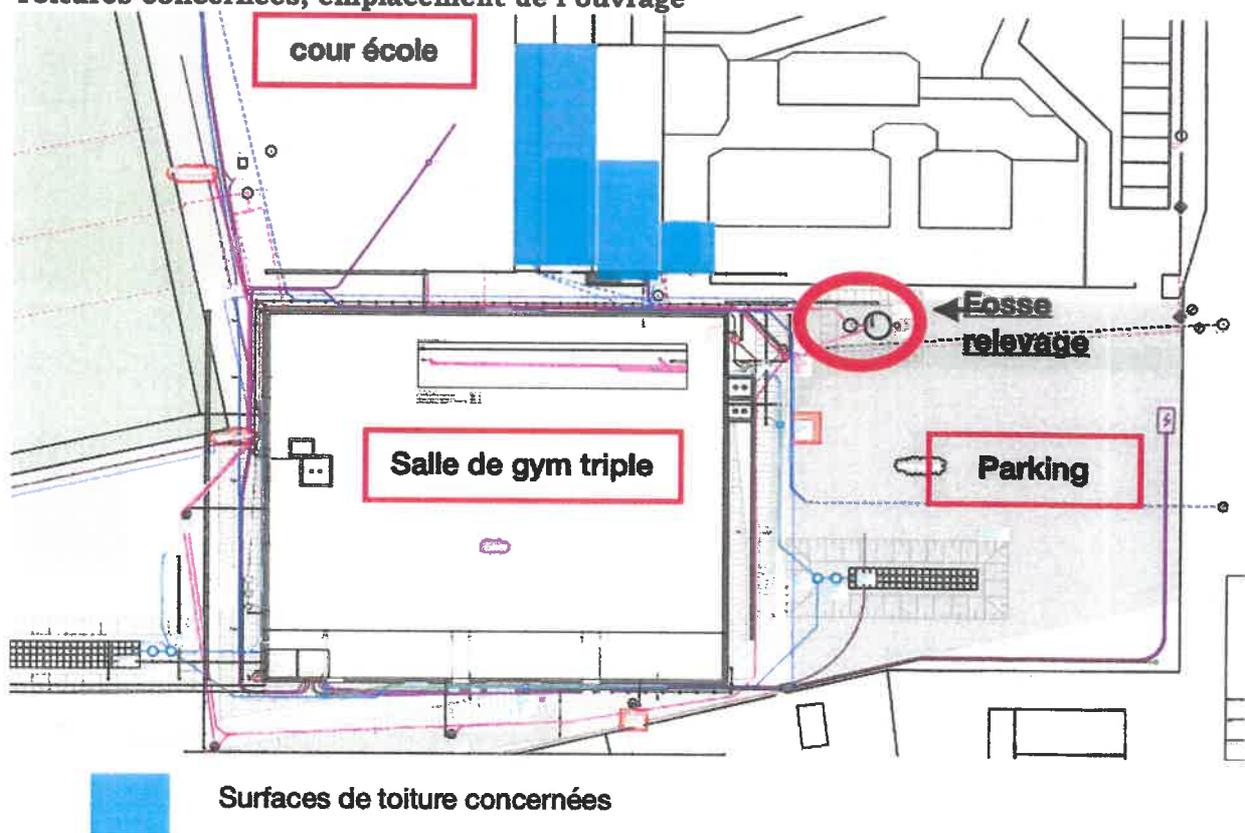
Les eaux claires d'une partie des bâtiments sont donc actuellement envoyées aux eaux usées. Cette situation n'est pas conforme et doit être corrigée. Il existe actuellement tout autour des bâtiments du collège un réseau de drainage et de canalisations. En amont de la construction, dans le cas du bâtiment construit en 2008, l'eau s'infiltre dans les terrasses végétalisées donnant sur les classes du niveau -1. En cas de pluie abondante, l'eau ruisselle en surface pour terminer dans la grille longeant le bâtiment. Cette grille est reliée à la même

canalisation que la toiture, actuellement reliée au collecteur d'eaux usées. Les grilles de la cour d'école ne sont pas concernées. Elles sont reliées de manière conforme au collecteur d'eaux claires.

L'objectif initial était de réunir les écoulements concernés, soit 421m² (toitures, cage d'escalier, perron et terrasses) en un point, constitué d'un bassin d'infiltration côté sud (terrain de foot). Le niveau de la canalisation est trop bas pour permettre l'infiltration sans installation de relevage. Cette solution engendrerait des frais disproportionnés. La récupération des eaux pluviales a donc été analysée par un bureau d'ingénieur afin de calculer les charges d'eau à rediriger et étudier la meilleure solution.

La nécessité d'installer une fosse d'une capacité de rétention d'environ 25m³ a ainsi été définie ainsi que le système de pompage et canalisations permettant de rejoindre le collecteur d'eaux claires au nord du parking. Une première version de l'étude proposait une fosse en polyéthylène mais son coût prohibitif nous a fait pencher vers une solution béton beaucoup moins onéreuse et assurant des fonctions identiques pour un coût trois fois moindre.

Toitures concernées, emplacement de l'ouvrage



3. Travaux prévus

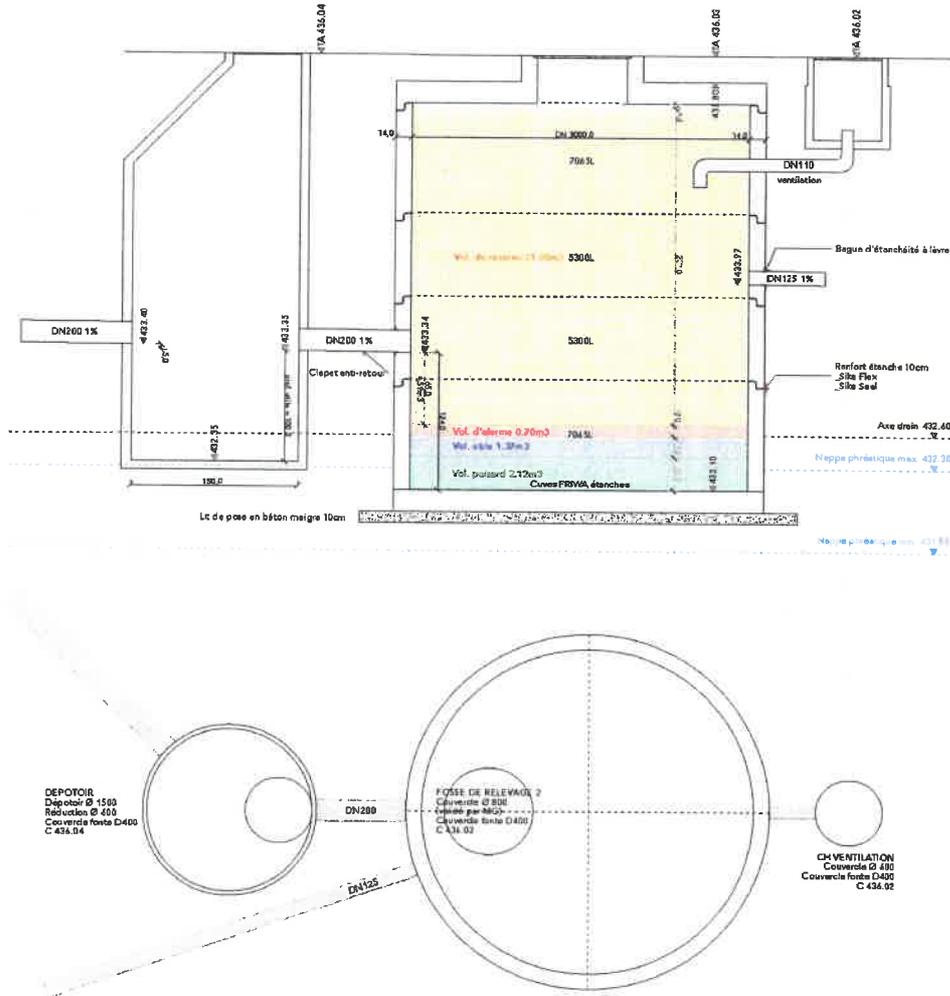
En cas d'acceptation du préavis par le conseil communal, les travaux pourront démarrer pour réaliser l'ouvrage, soit une nouvelle station de relevage des eaux et ainsi pouvoir les raccorder sur le collecteur communal d'eaux claires.

- La première étape consistera en l'enlèvement de l'enrobé bitumineux sur 150m² ainsi que son évacuation.
- Un radier béton, devra être démolé et évacué.
- Une fois cette étape terminée, les fouilles, pentes à réaliser seront formées pour laisser la place à la pose des tubes, raccords, fosse de relevage avec pompe, chambres de contrôle et regards.

- En dernier lieu, la surface sera remblayée et reconstituée à l'aide de grave à compacter, de géotextile
- Le goudronnage final de la place est prévu dans les travaux d'aménagement du parking de la salle triple

Ces travaux seront suivis par la direction du chantier de la salle triple dans le cadre d'un mandat propre à ce préavis.

Coupe et plan type de la fosse de relevage



4. Aspects financiers

Ces travaux de mise en conformité des eaux claires du complexe scolaire ne font pas partie du budget de la salle de sport mais seront réalisés en parallèle des aménagements du parking pendant les vacances d'été. De ce fait, les revêtements finaux (enrobé) seront intégrés aux coûts de construction de la salle de gym sous le CFC des aménagements extérieurs.

Réseau canalisations
Fosse de relevage
Pompe de relevage
Raccordement électrique
Honoraires étude
Honoraires coordination travaux
Divers et imprévus 5% arrondis

HT	TVA	TTC
7 252.27	558.43	7 810.70
52 277.07	4 025.33	56 302.40
18 935.93	1 458.07	20 394.00
4 348.89	334.86	4 683.75
2 879.99	221.76	3 101.75
2 321.26	178.74	2 500.00
4 835.10	372.30	5 207.40

Total

92 850.51	7 149.49	100 000.00
------------------	-----------------	-------------------

Planning des travaux

Dans le cas de l'acceptation du présent préavis par le conseil communal, les travaux se dérouleront pendant les vacances scolaires entre le 1^{er} juillet et le 15 août 2021.

Conclusion

En conclusion de ce qui précède, la municipalité prie le conseil communal, après avoir entendu le rapport de la commission ad'hoc et de la commission des finances de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

Vu le préavis de la municipalité

Décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 100'000.00 dans le cadre de la mise aux normes de l'évacuation des eaux claires du collège en Brit.
2. De financer cet achat par des liquidités courantes.
3. D'amortir le montant de CHF 100'000.00 sur 30 ans, compte 9143.02 – Bâtiments scolaires (à amortir).
4. D'imputer le compte d'exploitation 355.3312.1 (amortissement obligatoire) de CHF 3'333.35 sur 30 ans.

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Philippe Moser

La Secrétaire :

Caroline Sutterlet



Municipale déléguée : Mme Emmanuelle Bigot